

Chasse aux chômeurs : stop ou encore ?

Thierry Bodson (FGTB Liège-Huy-Waremme), **Jacques Debatty** (CSC Bruxelles),
Stéphane Desgain (ATTAC Wallonie-Bruxelles), **Dan Van Raemdonck** (Ligue des Droits
de l'Homme), **Henri Solé** (Collectif Solidarité Contre l'Exclusion)

Depuis de nombreux mois, nous dénonçons publiquement le plan de « contrôle renforcé des chômeurs » mis en œuvre par le Gouvernement Verhofstadt - Onkelinx. Nous estimons en effet que ce plan constitue une atteinte au droit à la sécurité sociale pour tous les salariés ainsi qu'une véritable machine à culpabiliser et à exclure les chômeurs. Après quelques mois d'application de ce dispositif, la Ministre fédérale de l'emploi vient de présenter un premier bilan de l'application de ces mesures. Nous ne pouvons partager son enthousiasme par rapport aux éléments qui ont été communiqués.

Selon Mme Van den Bossche, « *les premières statistiques tendent à prouver que l'on est bien dans un contexte d'accompagnement des chômeurs, que le seul objectif est bien d'aider vraiment les chômeurs à trouver un emploi, notamment en leur proposant des réorientations dans des secteurs qui subissent paradoxalement une pénurie de main-d'œuvre* ». Nous ne comprenons pas comment la Ministre de l'emploi peut tirer une telle conclusion des données présentées.

Une machine à exclure

Pour notre part, le bilan des mesures se résume en quatre chiffres : zéro emploi créé, 36% des chômeurs présents au contrôle mis en accusation, 497 chômeurs exclus et 130.000.000 euros dépensés inutilement.

En effet, aucune donnée présentée ne permet d'étayer l'idée que la mise en place d'un « contrôle renforcé des chômeurs » aurait généré un seul des 200.000 emplois promis par Guy Verhofstadt. Par contre, il est parfaitement établi que, pour plus d'un tiers des chômeurs convoqués et présents lors du contrôle, l'ONEM a estimé que leurs efforts de recherche d'emploi étaient « insuffisants ». Ceux-ci ont donc été obligés, sous peine de perdre leur droit aux allocations, de signer un contrat portant sur ces efforts de recherche d'emploi. Dans un délai de quatre mois, l'ONEM évaluera le respect de ce contrat et, si l'évaluation est négative, imposera une première sanction au chômeur (soit une réduction de l'allocation, soit une suspension de l'allocation).

D'autre part, le premier résultat concret de l'application de ce nouveau dispositif de contrôle, que certains s'obstinent à présenter comme un accompagnement vers l'emploi, est l'exclusion (pour un minimum de quatre semaines) du bénéfice des allocations de près de 500 personnes qui, sans fournir de motif valable, ne se sont pas présentées au rendez-vous fixé par l'ONEM.

S'agit-il de professionnels de la fraude sociale ? Nous ne le pensons pas. Il nous paraît beaucoup plus probable que ces absents à la convocation sont simplement des personnes en situation de grande précarité pour lesquelles la perte des allocations, sans aucun

accompagnement social préalable, ne fera que renforcer la marginalisation. Les statistiques du chômage diminueront d'autant, mais, dans les faits, pas un seul emploi n'aura été créé et la précarité sera accrue !

Enfin, nous estimons que la mise en œuvre de ce dispositif de contrôle représente un budget annuel de 130.000.000 euros. Un tel montant (dépensé par l'ONEm, le FOREm, l'ORBEm, le VDAB) permettrait de créer plusieurs milliers d'emplois et ainsi développer des services pour des besoins sociaux aujourd'hui non rencontrés. Le gouvernement préfère dépenser 130.000.000 euros pour exclure 500 personnes et non pour créer 16.000 emplois.

Le Gouvernement doit reconnaître ses erreurs

L'évaluation de ce dispositif de contrôle renforcé des chômeurs dans le cadre d'une conférence interministérielle sur l'emploi, associant les responsables politiques régionaux et fédéraux, peut laisser entrevoir une issue positive. A tout le moins, le tabou est brisé : les mesures qui ont été prises hier peuvent effectivement être modifiées ou supprimées demain. Mais encore faut-il que le Gouvernement prenne ses responsabilités et que ses membres se souviennent que l'on est grandi lorsque l'on accepte de reconnaître et de corriger ses erreurs... Cette conférence se révélerait finalement dérisoire si elle n'envisageait qu'une modification cosmétique du dispositif. La question posée aux élus est bien celle de la pertinence globale des mesures, du choix entre l'arrêt ou la poursuite de la chasse aux chômeurs.

Pour nous, la condition pour bénéficier du droit au chômage doit redevenir le critère objectif de la disponibilité pour le marché du travail, à savoir d'être prêt à accepter tout emploi convenable. Le maintien ou le retrait des allocations ne peut dépendre de l'appréciation subjective par l'ONEM du caractère « suffisant » des efforts de recherche d'emploi du chômeur. De nombreux chômeurs estiment inacceptable que le Gouvernement impute leur absence d'emploi à leur « manque d'efforts de recherche » au moment même où celui-ci ne parvient pas à relancer l'emploi. Où sont donc les milliers d'offres d'emplois promises vers lesquelles les chômeurs devraient porter activement leurs efforts ?

Pas de sanction sans refus d'emploi. Nous ne pouvons accepter que le risque d'exclusion plane sur tous et que certains chômeurs puissent être exclus alors même que les offices de placement s'avéreraient incapables de leur proposer préalablement la moindre offre d'emploi convenable.

Quoi que décide le Gouvernement, qu'il évolue ou s'entête à défendre les mesures actuelles, nous resterons, quant à nous, aux côtés des travailleurs sans emploi pour la défense de leurs droits sociaux et continuerons, notamment au sein de la plate-forme www.stopchasseauxchomeurs.be, à porter avec eux la revendication du retrait de ce plan de chasse aux chômeurs.